



RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1990 B 00095

Numéro SIREN : 353 400 070

Nom ou dénomination : EXCO LOIRE

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2016 sous le numéro de dépôt 7476

201601550

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-ETIENNE

Greffes TC

10 NOV. 2016

Saint-Etienne

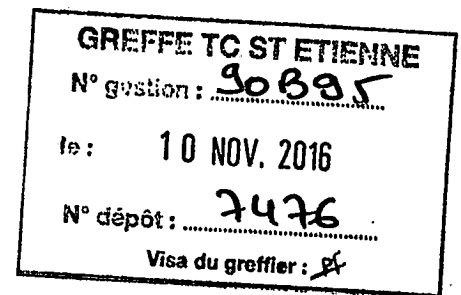
ORDONNANCE

Nous, Dominique JABOULEY, Président du Tribunal de Commerce de SAINT ETIENNE,

Vu les articles L225-147, L236-10, L236-23 et R236-6 du code de commerce,

Vu la requête conjointe de Monsieur Fabrice RABÉRIN ès qualités de gérant de la SARL FRS CONSEILS (RCS Saint-Etienne 518 253 026) et de, Monsieur Sébastien TRESCARTES ès qualités de président du conseil d'administration de la SA EXCO LOIRE (RCS Saint-Etienne 353 400 070), reçue au Greffe le 09/11/2016, et les motifs y exposés,

Désignons : *SECA FOREZ*
MR LAURENT BECUE
7 Rue de l'ARTISANAT
42330 VILLARS



En qualité de Commissaire à la fusion chargé :

- D'établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion à intervenir entre la société SA EXCO LOIRE (RCS Saint-Etienne 353 400 070), société absorbante, la SARL FRS CONSEILS (RCS Saint-Etienne 518 253 026), société absorbée,
- D'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués et d'établir à cet effet le rapport prévu à l'article L 225-147 du code de commerce.

Disons que la présente Ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal et communiquée au requérant.

Taxons et liquidons les frais de la présente ordonnance à la somme de 35.34 euros.

Fait en notre Cabinet

A Saint-Etienne,

Le 10/11/16

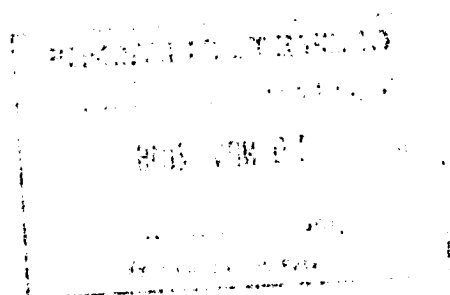
Le Président



Le Greffier

Le Greffier

Philippe KINNA



**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT ETIENNE**

Greffe TC
09 NOV. 2016
Saint-Etienne

Les soussignés :

Fabrice RABÉRIN, agissant en qualité de gérant de la société FRS CONSEILS,

Mr Sébastien TRESCARTES, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société EXCO LOIRE,

ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société FRS CONSEILS, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 567 C Route de Bellegarde 42330 CUZIEU, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 518 253 026 RCS ST ETIENNE,

et la société EXCO LOIRE, société anonyme au capital de 130 000 euros, dont le siège social est Z.I. Molina La Chazotte Sud - 108, rue de l'Avenir 42350 LA TALAUDIERE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 353 400 070 RCS ST ETIENNE,

étudient un projet de fusion par absorption de la société FRS CONSEILS par la société EXCO LOIRE.

La société FRS CONSEILS ferait apport à la société EXCO LOIRE de l'intégralité de son actif, à charge de la totalité de son passif.

Les conditions et modalités de la fusion seraient déterminées dans un projet de traité de fusion à établir entre les deux sociétés.

C'est pourquoi les requérants ont l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner un Commissaire à la fusion chargé, conformément aux dispositions des articles L. 236-10 et R. 236-6 du Code de commerce :

- d'établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion à intervenir entre la société FRS CONSEILS, société absorbée, et la société EXCO LOIRE, société absorbante,
- d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la société FRS CONSEILS à la société EXCO LOIRE, et d'établir à cet effet le rapport prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

Les Commissaires aux Comptes de la société EXCO LOIRE, absorbante, sont :

Titulaire : La société EC DE CAROLIS, ayant son siège social 4 Rue Jacques Monod 69320 FEYZIN,

Suppléant : Monsieur Yves BEGON, demeurant 26, avenue de Verdun 42000 SAINT-ETIENNE,

La société FRS CONSEILS, absorbée, n'est pas dotée de Commissaires aux Comptes.

Fait à LA TALAUDIERE
Le 9 Novembre 2016

Sébastien TRESCARTES
PDG de la société «EXCO LOIRE»

Fabrice RABÉRIN
Gérant de la société «FRS CONSEILS»